

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Prenez avis que le comité constitué en vertu du *Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil* est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 220-224, rue Saint-Mathieu sur le lot 4 629 087 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Conformément au règlement 1596-00-2008, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ce projet de démolition complète doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée à la Direction des affaires juridiques par écrit, soit par la poste, au 777, rue Laurier, Beloeil (Québec), J3G 4S9 ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Le Comité de préservation du patrimoine bâti analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à la salle de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 24 septembre 2019 à 18 heures.

Donné à Beloeil, ce 13 septembre 2019

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

